Les étapes de paramétrage et contrôles d'une absence à compteur en jours ouvrables

Il convient de contrôler le paramétrage du type d'absence et ensuite différents moyens sont à votre disposition dans l'application pour vous permettre d'en assurer le suivi.

Sélectionnez le mode de décompte en jours ouvrables

Lors de la création du type d'absence à compteur sélectionnez le mode de décompte jours ouvrables.

Ajoutez la règle d'utilisation jours ouvrables

Lors du paramétrage du type d'absence, rdv dans la rubrique "Règles d'utilisation" et sélectionnez la règle **Jours ouvrables**.
Cochez les profils utilisateurs et valideurs comme étant soumis à la règle, pour que les gestionnaires et administrateurs puissent gérer les cas particuliers sans être soumis à cette règle. Et cliquez enfin sur **Enregistrer** .

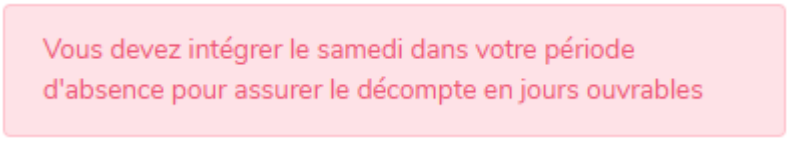

En cas de non respect lors du dépôt, l'utilisateur sera notifié.

Moyens de vérification

1/ Vérifiez le paramétrage de la grille horaire du cycle de travail : le jour de la semaine correspondant au samedi (le jour 6 en général) doit être paramétré dans la colonne option en **Repos hebdomadaire ouvrable**.

2/ Donnez l'accès au profil gestionnaire à l'extraction **Jours ouvrables** :

Rendez-vous sur l'écran de paramétrage : **Paramétrage > Général > Profils utilisateurs**

et sur le libellé souhaité > onglet Général > Tableau de bord, cochez Jours ouvrables.

L'écran proposé par cette extraction permet de contrôler la quantité de samedis décomptés par utilisateur.
Il permet d'identifier les cas dans les lesquels un utilisateur dépose un congés avec un autre type d'absence de manière volontaire et/ou involontaire qui permet d'économiser des jours de congés les samedis.

Rendez-vous sur cette page pour afficher ce tableau récapitulatif sur votre instance.

La colonne anomalie(s) totalise les cas dans lesquels une absence de type congés ouvrables se termine un jeudi et est accolée à une absence à compteur de 1 jour le vendredi.

La colonne samedi(s) décompté(s) permet d'identifier les utilisateurs ayant hyper-fractionné leurs congés payés.

From:
https://documentation.ohris.info/ - **Documentation oHRis**

Permanent link:
https://documentation.ohris.info/doku.php/param_conges:parametrer_compteur_j_ouvrables

Last update: **2025/03/12 16:13**